



Resiliation mandat gestion locative

Par **briget**, le **31/12/2017** à **13:02**

bonjour

Voila

mon petit dilemne, je suis proprietaire d un petit appartement géré par une agence.
je souhaiterais metttr fin car d une part la plupart du temps mon locataire que je ne connais pas m appelle pour régler tous les problemes , l agence ne répondant pas toujours.

De ce fait, je préfère gérer directement mais hélas je lis que le mandat était prévu pour 5 ans
voici le dispositif

La présente convention prendra effet à compter de sa date de signature pour une durée de 5 ans.

Elle est renouvelable par tacite reconduction dans la limite d'une durée maximale de 30 ans, à défaut de

résiliation par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée A.R., moyennant un préavis de 3 mois avant

l'expiration de chaque reconduction.

Elle se terminera, en tout état de cause, par la perte de son objet ou à l'expiration d'un délai de 30 ans à compter

de la signature des présentes. Des frais de clôture de dossier d'un montant de quarante euros (40 €) T.T.C seront perçus pour la résiliation dudit mandat.

Les parties conviennent que la présente convention ne pourra être résiliée par anticipation que pour motif grave

t:l légitime dûment justifié notamment l'inexécution par le mandataire de l'une des obligations lui incombant.

Toute autre cause de résiliation anticipée entraînera l'application d'une pénalité égale à un mois de loyer en principal.

dois je encore attendre ou puis je resilier a la date anniversaire dans 6 mois.

je vous remercie de m aiguillier dans mes démarches
a bientôt je l espère..

Par **Visiteur**, le **31/12/2017** à **14:46**

Bonjour,

Il semble que tout est spécifié dans votre contrat.

En général, on peut procéder à la résiliation du mandat de gestion dans des délais qui

permettent de ne pas laisser le contrat se renouveler par tacite reconduction.

Etre attentif au frais, effectivement !!!

Par **briget**, le **31/12/2017** à **15:26**

merci pour votre reponse.donc sans avoir averti mon contrat se renouvelle pour 5 ans..dur dur..
a moins de resilier et de payer un mpis de loyer..dur dur..merci bonnes fetes..briget

Par **Visiteur**, le **31/12/2017** à **17:02**

Merci, à vous également...
Comment s'est résolu le problème de 2015 ?

Par **briget**, le **31/12/2017** à **17:53**

les locataires sont partis apres avoir massacre l appartement du proprietaire..je pense que je vais resilier le mandat.car je ne me vois pas pourquoi je gere les problemes de mes locataires alors que je paie un gestionnaire ..je perdrais un mois de loyer..tant pis..je trouve que 5 ans renouvelable 5 ans..c est gros..bonnes fetes et merci pour votre gentillesse.